

FASSAGEO 100

FICHE TECHNIQUE

Coulis à expansion contrôlée, contenant un ciment résistant aux sulfates, pour l'utilisation dans le secteur géothermique



En sac



En silo



À la machine

Composition

FASSAGEO 100 est une coulis prêt à l'emploi pour injections à effectuer dans le domaine de la géothermie, contenant du ciment résistant aux sulfates, des silices colloïdales microfines à haute activité pouzzolanique et surface spécifique, de la chaux colloïdale et fillers, à fluidité élevée et à expansion contrôlée.

Conditionnement

- En silo
- Sacs spéciaux avec protection contre l'humidité d'env. 25 kg

Domaine d'utilisation

FASSAGEO 100 est utilisé comme coulis d'injection dans le domaine de la géothermie (puits, cavités pour sondes géothermiques, etc.).

Mise en œuvre

Ajouter au produit 43 à 45 % d'eau claire et mélanger avec un malaxeur mécanique ou des machines spécifiques jusqu'à obtention d'un coulis d'aspect onctueux, fluide, homogène et sans exsudation. À l'aide d'une pompe appropriée, injecter le coulis dans le tuyau spécifique placé à l'intérieur de la cavité.

Laver les outils avec de l'eau avant que le produit ne durcisse ; après durcissement, il faut procéder à un enlèvement mécanique.

Recommandations

- Produit pour usage professionnel.
- Le produit frais doit être protégé du gel et d'un séchage trop rapide. Une température de +5 °C est conseillée comme valeur minimale pour l'application et pour un bon durcissement du coulis. En dessous de cette valeur, la prise serait excessivement retardée et en dessous de 0 °C le produit frais ou pas complètement durci serait exposé à l'action de désagrégation du gel.

FASSAGEO 100 doit être utilisé tel quel sans ajout d'autres produits.

Conservation

Conserver au sec pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date marquée sur le sac.

Qualité

FASSAGEO 100 est soumis à un contrôle minutieux et constant dans nos laboratoires. Les matières premières utilisées sont rigoureusement sélectionnées et contrôlées.

Données techniques

Masse volumique de la poudre	env. 1.150 kg/m ³
Granulométrie	Au moins 99 % < 0,09 mm
Eau de gâchage	43 à 45 %
Masse volumique du produit frais	env. 1.800 kg/m ³
Rendement	env. 1.240 kg/m ³
Fluidité cône de Marsh (EN 445, méthode du cône)	≤ 25 secondes
Fluidité cône de Marsh après 30 minutes (EN 445, méthode du cône)	≤ 35 secondes
Temps de début de prise	env. 8 heures
Résistance à la compression après 1 jour (EN 196)	≥ 3 N/mm ²
Résistance à la compression après 7 jours (EN 196)	≥ 5 N/mm ²
Résistance à la compression après 28 jours (EN 196)	≥ 6 N/mm ²
Exsudation (EN 445, méthode de la mèche)	≤ 0,1 %
Conductivité thermique	λ = 2,3 W/m·K (par mesure de la différence de conductivité entre un échantillon de λ = 2,8 W/m·K, épaisseur 10 cm, et le même échantillon avec couche de FASSAGEO 100 épaisseur de 3 cm)
	λ = 0,9 W/m·K (mesure sur le produit tel quel, en suivant la méthode EN 12664 modifiée)
Les performances ci-dessous sont obtenues en mélangeant le produit avec 44 % d'eau dans un lieu à température et humidité contrôlées (20±1 °C et 60±5 % H.R.).	

Les données fournies correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire ; ces valeurs peuvent être sensiblement modifiées par les conditions de mise en œuvre sur le chantier. L'utilisateur doit dans tous les cas vérifier si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des règles techniques en vigueur, en assumant toutes les responsabilités découlant de son utilisation. L'entreprise Fassa se réserve le droit d'apporter des modifications techniques sans aucun préavis.

Les spécifications techniques concernant l'utilisation des produits Fassa Bortolo dans le domaine structurel ou de la lutte contre l'incendie n'ont un caractère officiel que si elles sont fournies par les services « Assistance technique » et « Recherche, Développement et Système Qualité » de Fassa Bortolo. Si nécessaire, veuillez contacter l'assistance technique à l'adresse de courrier électronique bureau.technique@fassabortolo.fr.

Il convient de rappeler que pour les produits susmentionnés, une évaluation par le professionnel en charge est nécessaire, conformément à la réglementation en vigueur.